



## COMITÉ EXÉCUTIF

### Séance ordinaire du 25 juin 2019

#### – 24<sup>e</sup> séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
  - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)  
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
  - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)  
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du Comité de parents  
Anne St-Pierre, commissaire cooptée

**Sont aussi  
présents :**

- M. Robert Gendron, directeur général
- M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
- M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
- Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement

**Sont invités :**

- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle  
Benoit Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
- Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3  
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4  
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
- M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
- MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève  
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières

- M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles  
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- M. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
- Mme Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
- MM. Dominic Giguère, coordonnateur au Service des ressources matérielles  
Stephen Tessier, coordonnateur au Service des ressources matérielles
- Mme Pascale Marseille, analyste au Bureau des projets institutionnelles
- MM. Alain Beauchamp, analyste au centre de documentation du Service du secrétariat général  
Julien Parenteau, analyste au Service des ressources matérielles
- Mme France Lafontaine, analyste au Secrétariat général

**Observateurs :** Mmes Imane Allam, commissaire-parent  
Linda Cazale, commissaire-parent

\*\*\*\*\*

### Mot de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à tous. Elle souligne le départ à la retraite de M. Alain Beauchamp, analyste archiviste au centre de documentation du Service du secrétariat général et le remercie pour toutes les années passées à la CSDM. La présidente souligne également le départ à la retraite de M. Gérard Gauthier, directeur des Services à l'élève. Elle le remercie pour le travail réalisé au cours des années et souligne son passage dans les écoles spécialisées comme de la Lancée et Irénée-Lussier, mais aussi à l'école Élan dans un contexte particulier dans lequel il avait été mandaté pour son expertise et son sens de la diplomatie. Enfin, elle le remercie pour son travail constant et sa bienveillance auprès du personnel et des parents.

\*\*\*\*\*

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants :
  - A-10-179      Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire
  - A-34-3273      Service du secrétariat général – personnel professionnel syndiqué – abolition et création de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020
  - A-34-3274      Service du secrétariat général — École Félix-Leclerc — autorisation d'entreprendre des procédures judiciaires
- remplacer le rapport A-31-3832 par le suivant :
  - A-31-3881      Service des ressources financières – acquisition du logiciel *Atlas* pour la gestion des candidatures – avis 27-603D – attribution d'un contrat de gré à gré et exercice de la première option de renouvellement
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Loi sur la laïcité de l'État
  - b) Lot 9
  - c) Accueil des nouveaux arrivants
- retirer de la rubrique « Information » :
  - a) A-31-3851      Service des ressources financières – conseiller professionnel pour l'organisation et la mise en œuvre de deux concours d'architecture – rapport d'information

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019
- 4- Affaires nouvelles :
  - a) Loi sur la laïcité de l'État
  - b) Lot 9
  - c) Accueil des nouveaux arrivants

5- Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- b) Budget 2018-2019 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- c) Qualité de l'air
- d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles :

*Tableau 3 = Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures*

- e) Immeubles excédentaires
- f) Offre alimentaire
- g) Suivi des projets

6- Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents

- 7- A-10-178 Service de l'organisation scolaire – présentation pour approbation d'un Guide de référence pour l'établissement de critères d'admission dans les écoles de quartier offrant un volet particulier de formation et dans les écoles dédiées à un projet particulier de formation
- \* 8- A-10-179 Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire
- 9- A-29-1943 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de poste – modification au plan de l'effectif 2019-2020
- 10- A-31-3776 Service des ressources financières – 3744 avenue Prud'homme – réhabilitation du bâtiment et aménagement en école secondaire – appel d'offres 25-2671P – attribution d'un contrat

- 11- A-31-3800 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets de réhabilitation des sols et d’aménagement de cours des écoles au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Cécile et des Nations – appel d’offres 24-567P2 – attribution d’un contrat
  
- 12- A-31-3810 Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des usagers lors des chantiers de construction – appel d’offres 24-569P – attribution de contrats à exécution sur demande
  
- 13- A-31-3814 Service des ressources financières – le 8075, rue Hochelaga – démolition de l’école existante – appel d’offres 25 2706P – attribution d’un contrat
  
- 14- A-31-3817 Service des ressources financières – école Paul-Bruchési – ajout d’un gymnase – appel d’offres 25-2710P – attribution d’un contrat
  
- 15- A-31-3823-A Service des ressources financières – services professionnels d’ingénierie en génie civil – avis de qualification 24-554P2 – création d’un nouveau répertoire
  
- 16- A-31-3829 Service des ressources financières – services spécialisés de prises de relevés et mises à jour de fonds de plans – avis de qualification 24-561P – création d’un nouveau répertoire
  
- 17- A-31-3830 Service des ressources financières – école Sainte-Lucie – reconstruction : lot 1 – démolition – appel d’offres 25-2713P – attribution d’un contrat
  
- 18- A-31-3833 Service des ressources financières – école Jeanne-Mance – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d’offres 25-2715P – attribution d’un contrat
  
- 19- A-31-3841 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires de produits d’épicerie – appel d’offres 27-535P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une deuxième année
  
- 20- A-31-3842 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d’offres 27-536P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une deuxième année

- 21- A-31-3846 Service des ressources financières – le 8520, rue Saint-Urbain et le 7950, 2<sup>e</sup> Avenue – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25-2723P – annulation de l’appel d’offres
- 22- A-31-3847 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réalisation d’un programme fonctionnel pour la rénovation de l’école FACE – appel d’offres 24-570P1 – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3848 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-Matha – lot 7 – ajout d’un gymnase – appel d’offres 25-2722P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3850 Service des ressources financières – le 3000 Beaubien Est – réaménagement et conversion – appel d’offres 25-2677P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-3855 Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – remplacement de la finition des plafonds et de l’éclairage – appel d’offres 25-2724P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3861 Service des ressources financières – école Boucher-De La Bruère – remplacement des eaux de distribution et de l’alimentation – appel d’offres 25-2726P – annulation de l’appel d’offres
- 27- A-31-3867 Service des ressources financières – le 4835, avenue Christophe-Colomb – rénovation majeure – lot de dégarnissage – appel d’offres 25 2709P – annulation de l’appel d’offres
- 28- A-31-3872 Service des ressources financières – acquisition d’une solution logicielle pour la gestion intégrée de l’information et soutien technique – appel d’offres 27-579P – attribution d’un contrat
- 29- A-31-3873 Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal – adhésion au Système d’achats coopératif pour l’année 2020-2021
- 30- A-31-3874 Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d’offres 15-261P – contrats de gré à gré – services à exécution sur demande
- 31- A-31-3878 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et autres accessoires – appel d’offres 28-184P – annulation de l’appel d’offres

- 32- A-31-3880 Service des ressources financières – école Fernand-Seguin (Pavillon Hubert-Reeves) – agrandissement et réaménagement – appel d’offres 25-2679P – informations complémentaires
- 33- A-31-3881 Service des ressources financières – acquisition du logiciel *Atlas* pour la gestion des candidatures – avis 27-603D – attribution d’un contrat de gré à gré et exercice de la première option de renouvellement
- 34- A-33-1379 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – actualisation de la stratégie d’exécution des travaux relatifs à l’agrandissement de l’école
- 35- A-33-1384 Service des ressources matérielles – école Bedford – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection partielle de la toiture
- 36- A-33-1385 Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – travaux supplémentaires dans le cadre des mesures d’atténuation du radon – projet no 097019010
- 37- A-33-1386 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc (6300, chemin de la Côte-Saint-Luc) – travaux de réaménagement du 2<sup>e</sup> étage de l’ancienne résidence attenante à l’école, sise au 5355, avenue West Hill
- 38- A-34-3273 Service du secrétariat général – personnel professionnel syndiqué – abolition et création de postes – modification au plan de l’effectif 2019-2020
- 39- A-34-3274 Service du secrétariat général — École Félix-Leclerc — autorisation d’entreprendre des procédures judiciaires
- 40- A-34-3225 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019
- 41- A-34-3226 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019
- 42- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
- 43- Information
- 44- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, demande de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni commentaire.

4. Affaires nouvelles :

- a) Loi sur la laïcité de l'État

La présidente mentionne qu'elle a rencontré le premier ministre dans le cadre des festivités de la Fête nationale et lui a mentionné que, bien que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) n'ait pas l'intention de déroger à la *Loi sur la laïcité de l'État*, les modalités d'application sont complexes dans le contexte actuel, notamment en raison de la gestion de la clause grand-père et de la rétroactivité de la loi en mars 2019. La présidente a mandaté la Direction générale pour colliger toutes les questions concernant les modalités d'application de cette loi qui auront des impacts principalement sur les individus concernés (personnel enseignant et de direction d'établissement), le mode de gestion de ces individus ainsi que l'institution au sens large. Mme Harel Bourdon et M. Gendron rencontreront le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le vendredi 28 juin prochain pour partager l'ensemble des questions qui auront été rassemblées afin qu'il puisse y donner suite pour permettre à la CSDM de mettre en application cette loi.

- b) Lot 9

La présidente informe les membres du comité exécutif que dans le cadre des demandes d'ajout d'espace du lot 9, il a été annoncé que la CSDM ne recevrait seulement que 65 M\$ sur les 380 M\$ octroyés aux trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal, ce qui représente un mince 17 % du montant global pour la CSDM.

Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe, mentionne que certains projets ont été reconnus et seront financés dans la prochaine année, mais précise qu'elle a tout de même fait part des déceptions de la CSDM au ministère sur les montants octroyés. Elle ajoute qu'une demande a été faite pour obtenir les écarts de financement et pour recevoir d'autres sommes pour financer les travaux. Un atelier de travail a également été demandé afin d'ouvrir la discussion à cet effet. Un suivi sera effectué par Mme Painchaud à la suite des rencontres qui auront lieu prochainement dans le cadre des ateliers de travail.

c) Accueil des nouveaux arrivants

Mme Harel Bourdon mentionne qu'elle a participé à un colloque d'une instance de la Ville de Montréal dans le cadre d'un événement sur l'accueil des immigrants à Montréal. Des discussions ont porté sur les préoccupations face aux immigrants qui s'inscrivent dans les programmes de formation professionnelle et qui quittent avant d'avoir obtenu leur diplôme. Elle demande si des aménagements peuvent être mis en place avec les directions d'établissements pour permettre davantage l'alternance travail-études pour les élèves inscrits dans les différents programmes de la formation professionnelle afin de les encourager à terminer leurs études. La question du passage entre la francisation à la formation générale des adultes (FGA) et à la formation professionnelle (FP) est aussi abordée.

La présidente demande qu'une présentation soit effectuée lors d'une prochaine séance du Conseil des commissaires sur le portrait de la francisation aux adultes afin de révéler le travail important qui est déployé dans les centres de francisation à la CSDM. Il serait également intéressant lors de cette présentation de démontrer les liens avec les centres de formation professionnelle puisque plusieurs élèves y poursuivent leurs études après leurs cours de francisation.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le commissaire Kenneth George demande si les résultats scolaires des élèves seront rapidement accessibles.

M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, mentionne qu'une plateforme a été mise en place par le ministère pour permettre aux élèves d'avoir accès à leurs résultats scolaires dès qu'ils seront disponibles.

Le commissaire Kenneth George aborde également la question du personnel enseignant requis pour les cours d'été. M. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève, mentionne qu'un estimé pourrait être produit par M. Benoît Laforest qui prendra la relève comme directeur du service.

La présidente mentionne qu'une présentation sur les résultats scolaires des élèves en formation générale des jeunes sera faite à l'automne prochain lors d'une séance du Conseil des commissaires. Elle demande que les résultats des élèves de la formation générale des adultes soient également présentés.

M. Jean Ouimet, directeur général adjoint, propose que soient intégrés les résultats scolaires de la formation générale des adultes au rapport portant sur les résultats scolaires de la formation générale des jeunes.

Quant aux résultats scolaires de la formation professionnelle, M. Ouimet suggère d'aborder ce point lors d'une rencontre du Comité de travail sur la qualité des services éducatifs offerts sur le territoire dès la rentrée scolaire pour pouvoir éventuellement présenter un rapport à ce sujet.

- b) Budget 2018-2019 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, une note de service intitulée incidences financières des décisions – tableau et annexes est déposée au comité exécutif.

- c) Qualité de l'air

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- d) Capacité d'accueil

La présidente aborde la question de l'arrivée récente de réfugiés à la frontière et souhaite obtenir des informations quant à la planification des services de l'accueil pour cet été. M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, mentionne que le processus d'inscription est en cours et que le système est bien encadré. La prise de rendez-vous s'effectue également en ligne. Il ajoute que du personnel est prévu durant les deux semaines de fermeture pour permettre la poursuite du processus d'inscription.

#### Présentation des tableaux du SRM :

À ce point est déposé un tableau présentant l'avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures.

- e) Immeubles excédentaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- f) Offre alimentaire

Des discussions portent sur le financement de certaines mesures alimentaires et la commissaire Marie-José Mastromonaco demande que des relances soient effectuées autant du côté du Bureau de la présidence que de la Direction générale afin de connaître les sommes qui seront allouées ainsi que leurs dates de réception.

- g) Suivi des projets

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

7. Service de l'organisation scolaire – présentation pour approbation d'un Guide de référence pour l'établissement de critères d'admission dans les écoles de quartier offrant un volet particulier de formation et dans les écoles dédiées à un projet particulier de formation

Document déposé : Rapport A-10-178 en date du 12 juin 2019  
de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que nous visons la réussite de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que nous croyons qu'une offre de services diversifiée est importante pour atteindre la réussite de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que les programmes et les volets particuliers soutiennent la motivation et la réussite de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que nous souhaitons un accès ouvert à un plus grand nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT que ce guide s'inscrit en cohérence avec notre vision institutionnelle telle que décrite dans notre Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT que ce guide s'inscrit en cohérence avec notre mission;

CONSIDÉRANT que certains programmes particuliers nécessitent des aptitudes particulières et que des balises sont nécessaires;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'APPROUVER le Guide de référence pour l'établissement de critères d'admission dans les écoles de quartier offrant un volet particulier de formation;
- 2° de RETIRER l'Annexe IV: Modalités concernant les critères d'inscription des élèves dans les écoles de quartier offrant un projet particulier (« écoles de quartier offrant un projet particulier de formation » - article 3.13 de la P2015-1) et dans les écoles établies aux fins d'un projet particulier (« écoles dédiées à un projet particulier de formation » - article 3.14 de la P2015-1) et de le remplacer par le Guide de référence pour l'établissement de critères d'admission dans les écoles de quartier offrant un volet particulier de formation (annexe I);

- 3° de CONFIER aux directions d'unité le mandat de transmettre le guide aux directions concernées afin qu'elles en assurent la mise en œuvre dans leur établissement scolaire respectif, et ce, pour la prochaine période d'inscription débutant en octobre 2019;
- 4° de DEMANDER aux directions des établissements visés par ces critères de rendre le guide disponible sur le site de leur établissement avant la période d'inscription de l'automne 2019.

\*8. Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-179 en date du 21 juin 2019  
de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de poste – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1943 en date du 19 juin 2019  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement d'une élève ayant une déficience auditive à l'école Louis-Riel;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins en maintenance de l'école Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires pour la création de ces postes;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien interprète à l'école Louis-Riel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100254-1-523400-160;

- 2° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 40 %, d'aide-conciergerie à l'école Saint-François-d'Assise et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100012-1-63000-170;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-conciergeries, conciergeries et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

10. Service des ressources financières – 3744 avenue Prud'homme – réhabilitation du bâtiment et aménagement en école secondaire – appel d'offres 25-2671P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3776 (version corrigée) en date du 20 juin 2019 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation du bâtiment et aménagement en école secondaire du 3744 avenue Prud'homme;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le montage financier tel que décrit;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 2 053 666 \$ plus taxes à l'entrepreneur *EMJ construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation du bâtiment et l'aménagement en école secondaire du 3744 avenue Prud'homme;

- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement de cours des écoles au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Cécile et des Nations – appel d'offres 24-567P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3800 en date du 14 juin 2019  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement de cours des écoles au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Cécile et des Nations;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu quatre soumissions, et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des quatre soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que trois des quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2019-2020, qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) vers septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 690 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *CIMA + S.E.N.C.*, pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement de cours des écoles au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Cécile et des Nations. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des usagers lors des chantiers de construction – appel d'offres 24-569P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3810 (version corrigée) en date du 20 juin 2019 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir le service d'une ou de plusieurs firmes expertes en prévention pour faire la surveillance et des audits des chantiers de construction et en sécurité des usagers notamment dans des contextes de travaux en cohabitation;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est basé sur une démonstration de la qualité minimale en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et que trois ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que l'analyse des trois soumissions a été faite par un comité de sélection constitué de représentants du Service des ressources matérielles et d'un membre externe expert, au regard des critères d'évaluation de la qualité prévus à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été déclarée non acceptable puisqu'elle n'a pas atteint les attentes minimales d'un critère;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont atteint les attentes minimales;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale est pour un terme d'une année, avec la possibilité de la renouveler pour deux années additionnelles, une année à la fois avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à exécution sur demande à *Les Services EXP inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, et à *Brulé Murray et ass. inc.*, deuxième plus bas soumissionnaire conforme, pour faire la surveillance et les audits en prévention de la santé et sécurité des usagers des chantiers de construction pour un terme d'une année avec possibilité de deux options de renouvellement, une année à la fois;
- 2° d'OCTROYER les demandes d'exécution au prestataire qui a soumis le prix le plus bas, à moins que ce prestataire ne puisse y donner suite, auquel cas l'autre prestataire sera sollicité;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

13. Service des ressources financières – le 8075, rue Hochelaga – démolition de l'école existante (lot 8) – appel d'offres 25-2706P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3814 (version corrigée) en date du 21 juin 2019 de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la démolition de l'école existante située au 8075, rue Hochelaga;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à la démolition du bâtiment existant seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace Plan quinquennal d'investissement – 2018-2028, lot 8;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 272 486,75 \$ plus taxes à l'entrepreneur *EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la démolition de l'école existante située au 8075, rue Hochelaga;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école Paul-Bruchési – ajout d'un gymnase – appel d'offres 25-2710P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3817 en date du 21 juin 2019 de  
Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'ajout d'un gymnase à l'école Paul-Bruchési;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace Plan quinquennal d'investissement – 2016-2026, lot 6);

CONSIDÉRANT que les dépenses associées au maintien d'actifs seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50620 du MEES – Maintien des bâtiments 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du Trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011;

CONSIDÉRANT qu'un écart défavorable entre les dépenses prévues et le financement consenti doit être comblé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière additionnelle sera acheminée au MEES afin de combler l'écart de financement défavorable;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'ACCORDER un contrat de 7 549 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Celeb Construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'ajout d'un gymnase à l'école Paul-Bruchési;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER le montage financier proposé au présent rapport;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie en génie civil – avis de qualification 24-554P2 – création d'un nouveau répertoire

Document déposé : Rapport A-31-3823-A en date du 25 juin 2019  
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la quantité d'interventions requises pour maintenir en bon état le parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu'un avis de qualification a été publié afin de créer un répertoire de firmes d'ingénierie en génie civil en maintien d'actifs pour assister la CSDM dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette qualification en génie civil, quinze firmes se sont procurées les documents et que onze firmes ont déposé une offre de service conforme et admissible;

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres de services conformes et admissibles a été effectuée par un comité de sélection constitué de représentants du Service des ressources matérielles et d'un membre externe ingénieur, au regard des critères d'évaluation de la qualité prévus à l'avis de qualification et conformément à ce qui est prévu aux articles 43 à 45 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que onze firmes ont obtenu une note acceptable pour se qualifier à ce répertoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la durée maximale de validité de cette qualification ne peut excéder trois ans;

CONSIDÉRANT que l'estimation du présent appel d'offres en honoraires est de 500 000 \$ annuellement, à répartir parmi les firmes qualifiées;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* a été respectée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un répertoire de firmes d'ingénierie en génie civil qui assisteront la Commission scolaire de Montréal dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de son parc immobilier;
- 2° d'INSCRIRE à ce répertoire les onze firmes d'ingénierie en génie civil suivante, et ce, jusqu'à la fin de la validité de ce répertoire le 30 juin 2022 :
  - *AXOR EXPERTS-CONSEILS inc.*
  - *CIMA + S.E.N.C.*
  - *DUBÉ BEAUDRY ET ASSOCIÉS EXPERT-CONSEILS inc.*
  - *EMS INFRASTRUCTURE inc.*
  - *ÉQUIPE LAURENCE inc.*
  - *FNX-INNOV inc.*
  - *GBI EXPERTS-CONSEILS inc.*
  - *LGT inc.*
  - *LES SERVICES EXP inc.*
  - *MARCHAND HOULE ET ASSOCIÉS*
  - *STANTEC EXPERTS-CONSEILS ltée*
- 3° d'ATTRIBUER des contrats d'une valeur de 500 000 \$ plus taxes annuellement en honoraires à répartir entre ces onze firmes qualifiées.

16. Service des ressources financières – services spécialisés de prises de relevés et mises à jour de fonds de plans – avis de qualification 24-561P – création d’un nouveau répertoire

Document déposé : Rapport A-31-3829 en date du 18 juin 2019  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un avis de qualification a été publié afin de créer un répertoire de prestataires de services spécialisés afin d’assister la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans sa mission de prise de relevé et mise à jour des fonds de plans de chacun des bâtiments de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette qualification, dix-huit (18) prestataires de services se sont procuré les documents et que huit (8) prestataires de services ont déposé une offre de service conforme et admissible;

CONSIDÉRANT que l’analyse des offres de services conformes et admissibles a été effectuée par un comité de sélection constitué de représentants du Service des ressources matérielles et d’un membre externe ingénieur, au regard des critères d’évaluation de la qualité prévus à l’avis de qualification et conformément à ce qui est prévu aux articles 43 à 45 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que huit (8) prestataires de services ont obtenu une note acceptable pour se qualifier à ce répertoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la durée maximale de validité de cette qualification ne peut excéder trois (3) ans;

CONSIDÉRANT l’obligation réglementaire d’ouvrir le processus de qualification au moins une fois par année pour permettre l’ajout de prestataires de services au répertoire;

CONSIDÉRANT que l’estimation du présent avis de qualification en honoraires est de 500 000 \$ plus taxes pour la totalité du mandat et que cette somme sera à répartir parmi les prestataires de services qualifiés;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> de CRÉER un répertoire de prestataires de services spécialisés afin d’assister la CSDM dans sa mission de prise de relevé et mise à jour des fonds de plans de chacun des bâtiments de son parc immobilier;

- 2° d'INSCRIRE à ce répertoire les huit (8) prestataires de services suivants, et ce, jusqu'à la fin de la validité de ce répertoire le 25 juin 2022 :
- *Aedifix+ inc.*
  - *BARIN architecture + design*
  - *CGA Architectes inc.*
  - *Groupe Civitas inc.*
  - *Labre & Associés, arpenteurs-géomètres inc.*
  - *Laser 2D-3D inc.*
  - *L'Ecuyer Lefaiivre architectes*
  - *SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 12504*
- 3° de ROUVRIER ce répertoire une fois par année afin de permettre l'ajout de prestataires de services, conformément à la réglementation applicable;
- 4° d'ATTRIBUER des contrats d'une valeur totale estimée de 500 000 \$ plus taxes en honoraires, pour l'ensemble du mandat qui sera d'une durée de trois ans. Cette somme sera à répartir entre prestataires de services qualifiés.

17. Service des ressources financières – école Sainte-Lucie – reconstruction : lot 1 – démolition – appel d'offres 25-2713P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3830 (version corrigée) en date du 21 juin 2019 de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la démolition de l'école Sainte-Lucie;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 887 678,75 \$ plus taxes à *DEMOSPEC DÉCONSTRUCTION inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la démolition de l'école Sainte-Lucie;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Jeanne-Mance – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2715P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3833 en date du 5 juin 2019 de  
Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Jeanne-Mance;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *LCOP et du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget du programme de la qualité de l'air intérieur;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'ACCORDER un contrat de 293 499,50 \$ plus taxes à l'entrepreneur *SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Jeanne-Mance;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires de produits d'épicerie – appel d'offres 27-535P – exercice de l'option de renouvellement de l'entente pour une deuxième année

Document déposé : Rapport A-31-3841 en date du 21 juin 2019 de  
M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Sylvie Couturier  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1<sup>er</sup> juillet 2017 à *Dubord & Rainville* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de renouvellement de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions, avec une augmentation de 1,4 %;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville* est une compagnie québécoise;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Dubord & Rainville*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Dubord & Rainville* pour la deuxième et dernière année de renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 3 830 124,51 \$ plus taxes lorsque applicables à *Dubord & Rainville* pour la fourniture sur demande de produits d'épicerie, pour la deuxième et dernière année de renouvellement, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

20. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d'offres 27-536P – exercice de l'option de renouvellement de l'entente pour une deuxième année

Document déposé : Rapport A-31-3842 en date du 21 juin 2019  
de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Sylvie Couturier  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1<sup>er</sup> juillet 2017 à *Dubord & Rainville* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville* est une compagnie québécoise et accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions, avec une augmentation de 0,5 %;

CONSIDÉRANT le dépassement important de coûts pour les trois années du contrat;

CONSIDÉRANT les exigences de ce contrat et les conditions de livraison dans les écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le contrat prendra fin à l'arrivée de la date d'échéance;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Dubord & Rainville*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Dubord & Rainville* pour une deuxième année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

CONSIDÉRANT une dépense supplémentaire est nécessaire à l'ordre de 26,27 % du montant initial pour absorber le dépassement pour les trois années du contrat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 928 915,16 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville* pour la fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson, pour la deuxième et dernière année de renouvellement, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020;
- 2<sup>o</sup> d'AUTORISER un dépassement des coûts jusqu'à concurrence de 727 010,45 \$ pour les trois années du contrat.

21. Service des ressources financières – travaux correctifs en lien avec le radon aux bâtiments excédentaires situés au 8520, rue Saint-Urbain et au 7950, 2<sup>e</sup> avenue, Montréal – appel d'offres 25-2723P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3846 en date du 17 juin 2019  
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour des travaux correctifs en lien avec le radon aux bâtiments excédentaires situés au 8520, rue Saint-Urbain, Montréal et au 7950, 2<sup>e</sup> avenue, Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu qu'une seule soumission conforme et que sa soumission présente un écart défavorable de 165 % par rapport à l'estimé;

CONSIDÉRANT que la réduction de prix consentie par le soumissionnaire n'est pas assez importante par rapport à l'estimé des professionnels;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent de ne pas attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2723P pour des travaux correctifs en lien avec le radon aux bâtiments excédentaires situés au 8520, rue Saint-Urbain, Montréal et au 7950, 2<sup>e</sup> avenue, Montréal;
- 2° de REFAIRE un nouvel appel d'offres public en août 2019.

22. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réalisation d'un programme fonctionnel pour la rénovation de l'école FACE – appel d'offres 24-570P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3847 (version corrigée) en date du 21 juin 2019 de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour la réalisation d'un programme fonctionnel pour la rénovation de l'école FACE;

CONSIDÉRANT que les six soumissions reçues ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des six soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que cinq des six soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même une enveloppe spéciale non récurrente de 11 M \$ accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (convention d'aide financière faisant suite à la lettre du ministre daté du 25 janvier 2019) pour la réalisation du dossier d'affaires;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 250 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES, s.e.n.c.r.l.*, pour les services professionnels d'une firme d'architectes pour la réalisation d'un programme fonctionnel pour la rénovation de l'école FACE. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

23. Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-Matha – lot 7 – ajout d’un gymnase — appel d’offres 25-2722P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3848 en date du 20 juin 2019  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’ajout d’un gymnase à l’école Saint-Jean-de-Matha;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi*;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l’ajout d’espace seront imputées au budget d’investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d’espace Plan quinquennal d’investissement – 2017-2027, lot 7;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments qui sera prévu dans le plan directeur d’investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu’un écart défavorable entre les dépenses prévues et le financement consenti doit être comblé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu’une demande d’aide financière additionnelle sera acheminée au MEES afin de combler l’écart de financement défavorable;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d’ACCORDER un contrat de 8 649 357 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Corporation de construction Germano*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’ajout d’un gymnase à l’école Saint-Jean-de-Matha;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER le montage financier proposé au présent rapport;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières – le 3000 Beaubien Est – réaménagement et conversion – appel d'offres 25-2677P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3850 (version corrigée) en date du 20 juin 2019 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le réaménagement et conversion du bâtiment le 3000, Beaubien Est;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace Plan quinquennal d'investissement – 2016-2026, lot 6;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les diverses interventions effectuées en cours de projet seront assumées par la mesure 50626 (Budget additionnel, résorption du déficit) et que ces travaux seront inscrits au budget d'investissement 2018-2019 de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT qu'il peut y avoir des dépenses supplémentaires pour la portion ajout d'espace doit être comblé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière additionnelle sera acheminée au MEES afin de combler l'écart de financement défavorable;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas et seul soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le montage financier présenté au rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 9 776 499,65 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Norgéreq ltée*, le seul soumissionnaire conforme, pour le réaménagement et la conversion du bâtiment le 3000 Beaubien Est;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – remplacement de la finition des plafonds et de l'éclairage – appel d'offres 25-2724P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3855 en date du 14 juin 2019  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la finition des plafonds et de l'éclairage – école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 292 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CONSTRUCTION FLUET inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la finition des plafonds et de l'éclairage – école Alphonse-Desjardins;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – école Boucher-De La Bruère – remplacement des eaux de distribution et de l'alimentation – appel d'offres 25-2726P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3861 en date du 18 juin 2019  
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des eaux de distribution et de l'alimentation à l'école Boucher-De La Bruère;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles ne recommandent pas d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les travaux de construction des organismes publics*, il y a une indemnité à payer de 2 000 \$ au plus bas soumissionnaire conforme à la suite d'une décision d'annuler l'appel d'offres, étant donné que ce soumissionnaire aurait été déclaré l'adjudicataire et qu'il a présenté une soumission dont le montant excède 500 000 \$ mais est inférieur à 1 000 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour le remplacement des eaux de distribution et de l'alimentation à l'école Boucher-De La Bruère;
- 2° de PAYER une compensation monétaire de 2 000 \$ à l'entrepreneur *NAXO CONSTRUCTION (9220-9733 QUÉBEC inc.)*;
- 3° de REPRENDRE le processus d'appel d'offres à l'été 2019.

27. Service des ressources financières – le 4835, avenue Christophe-Colomb – rénovation majeure – lot de dégarnissage – appel d'offres 25-2709P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3867 en date du 20 juin 2019  
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour rénovation majeure – lot de dégarnissage au 4835, avenue Christophe-Colomb;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP)* et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles ne recommandent pas d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et seul soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur les travaux de construction des organismes publics, il y a une indemnité à payer de 5 000,00 \$ au plus bas soumissionnaire conforme à la suite d'une décision d'annuler l'appel d'offres, étant donné que ce soumissionnaire aurait été déclaré l'adjudicataire et qu'il a présenté une soumission dont le montant excède 1 000 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour la rénovation majeure – lot de dégarnissage au 4835, avenue Christophe-Colomb;
- 2° de PAYER une compensation monétaire de 5 000 \$ à l'entrepreneur *3 Axes construction inc.*;
- 3° de REPRENDRE le processus d'appels d'offre à l'automne 2019.

28. Service des ressources financières – acquisition d'une solution logicielle pour la gestion intégrée de l'information et soutien technique – appel d'offres 27-579P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3872 en date du 19 juin 2019  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'acquérir une solution logicielle pour la gestion intégrée de l'information;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois soumissions ayant été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des trois soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics;

CONSIDÉRANT que deux des trois soumissions analysées par le comité de sélection ont atteint un niveau de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que les articles 19 et 21 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* ont été appliqués afin de déterminer le soumissionnaire ayant soumis le plus bas prix ajusté pour tenir compte de la qualité;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires pour ce projet proviendront de la réserve pour les projets institutionnels;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 412 175 \$ plus taxes à *Gestion de collections informatisées inc.*, division de *COGINOV*, le soumissionnaire ayant atteint le niveau de performance acceptable et ayant présenté le plus bas prix ajusté pour l'acquisition d'une solution logicielle pour la gestion intégrée de l'information;
- 2° de DÉLÉGUER à la directrice du Service des ressources informatiques le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

29. Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – adhésion au Système d'achats coopératif pour l'année 2020-2021

Document déposé : Rapport A-31-3873 en date du 20 juin 2019  
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le *Système d'achats coopératif* (SAC) est un regroupement d'achats opéré par le *Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (CGTSIM) et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de favoriser la participation à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT que la CSDM a adhéré à dix ententes du SAC en 2019-2020;

CONSIDÉRANT que la CSDM est satisfaite du fonctionnement des ententes en cours et de la gestion de celles-ci par le SAC;

CONSIDÉRANT que les dix ententes viendront à échéance dans le courant de l'année  
et devront faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT le changement à la politique du SAC survenu le 15 février 2018 modifiant le calendrier des appels d'offres et ajoutant l'obligation aux organismes participants de maintenir leur adhésion pour toute la période couverte par les appels d'offres auxquels ils ont choisi de participer;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme public responsable d'une entente pour un regroupement d'achats doit obtenir des engagements des organismes participant à ses ententes identifiant  
ces organismes ainsi que la valeur de leurs engagements;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADHÉRER, pour l'année 2020-2021, aux ententes suivantes conclues par le CGTSIM dans le cadre du SAC et devant faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres :

PRODUITS	PÉRIODE	MOIS	\$
Papier d'impression	1 <sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	1 000 000 \$
Filtres à air	1 <sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2021	12	70 000 \$
Mazout	1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 28 février 2021	20	465 000 \$
Fournitures de bureau	1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 30 novembre 2021	17	1 500 000 \$
Fournitures d'arts plastiques	1 <sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	500 000 \$
Lampes et ballasts	1 <sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2021	12	456 000 \$
Fournitures de micro-informatique (cartouches)	1 <sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	700 000 \$

PRODUITS	PÉRIODE	MOIS	\$
Jeux éducatifs et de loisir	1 <sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	990 000 \$
Robotique pédagogique	1 <sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021	12	700 000 \$
Matériel et équipement de sport	1 <sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2021	12	790 000 \$

30. Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d'offres 15-261P – contrats de gré à gré – services à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3874 en date du 19 juin 2019  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commandes a été attribué à *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Mini-entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C. plus)*, *Extal installation et réaménagement de bureau inc.*, *Les transports Lacombe inc.*, *Groupe Solution Expert GSE inc.*, *Installation MobiPro inc.*, *9117-6479 Québec inc. (Relocalisation Quali-T-Plus inc.)* et *Transport Lyon inc.* pour les services de déménageurs à taux horaire;

CONSIDÉRANT que la deuxième option de renouvellement se termine le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT que le montant de l'entente globale a presque été atteint;

CONSIDÉRANT les besoins de l'ensemble de la CSDM pour ce type de service lors de la période estivale et de la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT que les services du fournisseur *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Mini-entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C. plus)*, *Extal installation et réaménagement de bureau inc.*, *Les transports Lacombe inc.*, *Groupe Solution Expert GSE inc.*, *Installation MobiPro inc.*, *9117-6479 Québec inc. (Relocalisation Quali-T-Plus inc.)* et *Transport Lyon inc.* sont jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres pour les services de déménageurs à taux horaire est préparation;

CONSIDÉRANT que *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Mini-entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C. plus)*, *Extal installation et réaménagement de bureau inc.*, *Les transports Lacombe inc.*, *Groupe Solution Expert GSE inc.*, *Déménagement MobiPro inc.*, *9117-6479 Québec inc. (Relocalisation Quali-T-Plus inc.)* et *Transport Lyon inc.* acceptent de prolonger l'entente, aux mêmes conditions, jusqu'au 3 septembre 2019;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER une prolongation de gré à gré de l'entente concernant le Service de déménageurs à taux horaire avec *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Mini-entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C. plus)*, *Extal installation et réaménagement de bureau inc.*, *Les transports Lacombe inc.*, *Groupe Solution Expert GSE inc.*, *Déménagement MobiPro inc.*, *9117-6479 Québec inc.* (*Relocalisation Quali-T-Plus inc.*) et *Transport Lyon inc.* jusqu'au 3 septembre 2019.

31. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et autres accessoires – appel d'offres 28-184P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3878 en date du 18 juin 2019  
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de bonbonnes de gaz comprimés et autres accessoires;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par *Messer Canada* a été déclarée non conforme;

CONSIDÉRANT l'avis juridique obtenu;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 28-184P pour la fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimés et autres accessoires;
- 2° de PRENDRE cet appel d'offres en précisant les exigences d'admissibilité et de conformité et en les adaptant aux pratiques usuelles du marché;
- 3° d'AUTORISER les usagers à s'approvisionner auprès d'un fournisseur reconnu de leur choix en attendant l'attribution du contrat au prochain fournisseur.

32. Service des ressources financières – école Fernand-Seguin (Pavillon Hubert-Reeves) – agrandissement et réaménagement – appel d’offres 25-2679P – informations complémentaires

Document déposé : Rapport A-31-3880 en date du 20 juin 2019  
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 11 juin 2019, le comité exécutif a attribué un contrat de 12 413 189 \$ plus taxes, à *Construction Gamarco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l’agrandissement et le réaménagement du pavillon Hubert-Reeves de l’école Fernand-Seguin (résolution 15);

CONSIDÉRANT que le rapport A-31-3785, déposé en information au projet de résolution, présentait un montage financier incomplet qui ne permettait pas d’avoir une perspective globale de l’ensemble des dépenses prévues pour mener à terme le projet d’agrandissement;

CONSIDÉRANT la matérialité des informations additionnelles présentées en annexe au présent rapport;

CONSIDÉRANT que ces informations additionnelles maintenant communiquées avaient été prises en compte par le Service des ressources matérielles et par le Bureau des approvisionnements pour formuler leur recommandation d’attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la possibilité de résilier unilatéralement le contrat sous certaines conditions et conséquences;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> de CONFIRMER la décision prise par la résolution 15 de la séance ordinaire du 11 juin 2019 du comité exécutif.

33. Service des ressources financières – acquisition du logiciel Atlas pour la gestion des candidatures – avis 27-603D – attribution d’un contrat de gré à gré et exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3881 en date du 21 juin 2019 de  
Mmes Rocio Morales Valiente et Sylvie Couturier  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité d’utiliser un logiciel pour améliorer la gestion de curriculum vitae pour le comblement à l’externe des postes vacants;

CONSIDÉRANT la démarche effectuée en mai 2018 pour identifier un tel logiciel répondant à des critères spécifiques de performance;

CONSIDÉRANT que le logiciel Atlas de la firme *Workland* a été retenu comme étant le moins cher répondant aux besoins identifiés;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et développement des compétences souhaite continuer à utiliser le logiciel Atlas pour la gestion des candidatures;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 13.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), il n'est pas de l'intérêt public de recommencer le processus avec un autre fournisseur;

CONSIDÉRANT que la firme *Workland* a réalisé la première phase du projet incluant le paramétrage, la formation de l'équipe, la gestion de projet, la révision de l'organisation du travail et que le logiciel est actuellement utilisé pour la réception des candidatures;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget du projet des pistes d'optimisations;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*, le comité exécutif approuve les contrats d'approvisionnement conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de gré à gré d'une valeur de 55 000 \$ plus taxes pour l'année 2019-2020 à *Workland* pour le renouvellement de l'utilisation du logiciel Atlas pour la gestion des candidatures. Ce contrat est assorti d'une option de renouvellement d'une année débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2020, au coût de 57 000\$ plus taxes, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire.

34. Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – actualisation de la stratégie d'exécution des travaux relatifs à l'agrandissement de l'école

Document déposé : Rapport A-33-1379 en date du 20 juin 2019  
de M. Mohamed Lebbar concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les décisions précédentes de la CSDM à l'égard de ce projet (cf. A-31-2558-A, résolution 24, séance ordinaire du comité exécutif du 27 mai 2014), (cf. A-33-1094-A confidentiel – résolution 23, séance ordinaire du comité exécutif du 19 septembre 2017) et (cf. A-33-1227-A confidentiel – résolution 32, séance ordinaire du comité exécutif du 26 juin 2018);

CONSIDÉRANT que, à ce jour, 92 % des travaux de correction des déficiences ont été réalisés;

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction à réaliser pour occuper l'école dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT l'actualisation de la stratégie d'exécution des travaux relatifs à l'agrandissement dont fait état le présent rapport;

CONSIDÉRANT l'importance de terminer rapidement ces travaux en vue de permettre au milieu de bénéficier de ces espaces contemporains, sains et sécuritaires;

CONSIDÉRANT les informations présentées dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER l'exécution, par un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, les travaux décrits au présent rapport pour la valeur qui y est indiquée.

35. Service des ressources matérielles – école Bedford – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection partielle de la toiture

Document déposé : Rapport A-33-1384 en date du 19 juin 2019 de MM. Mohamed Mazloum et Sébastien Jaramillo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Couverture Montréal Nord ltée* pour la réfection partielle de la toiture de l'école Bedford, située au 3131, rue Goyer, à Montréal;

CONSIDÉRANT les différents imprévus qui ont eu lieu sur le chantier et qui ont nécessité l'ajustement de l'horaire de travail de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la nécessité urgente d'intervention pour protéger la toiture reposant sur le pare-vapeur;

CONSIDÉRANT le chevauchement de travaux de bloc sanitaire, d'implantation de modulaires et d'agrandissement de l'école;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement

et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Couverture Montréal Nord Ltée* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection partielle de la toiture à l'école Bedford.

36. Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – travaux supplémentaires dans le cadre des mesures d'atténuation du radon – projet no 097019010

Document déposé : Rapport A-33-1385 en date du 19 juin 2019  
de Mme Leila Mabrouki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Ltée* relativement aux mesures d'atténuation du radon au sous-sol de l'école Saint-Marc, située au 6365 1<sup>re</sup> Avenue à Montréal;

CONSIDÉRANT la situation imprévue survenue lors de la réalisation des travaux et du prix soumis ultérieurement par l'entrepreneur pour les travaux de correction;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par la source de financement prévue au montage financier du projet, soit en maintien d'actifs (budget d'investissement 2016-2017);

CONSIDÉRANT que la dépense sera financée par le budget d'investissement, rappelons que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Ltée* la somme, incluse dans le présent rapport, associée aux mesures d'atténuation du radon au sous-sol de l'école Saint-Marc, située au 6365, 1<sup>re</sup> Avenue à Montréal.

37.

Service des ressources matérielles – école Saint-Luc (6300, chemin de la Côte-Saint-Luc) – travaux de réaménagement du 2<sup>e</sup> étage de l’ancienne résidence attenante à l’école, sise au 5355, avenue West Hill

Document déposé : Rapport A-33-1386 en date du 19 juin 2019  
de M. Richard Farley concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 16 adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 27 août 2014 qui, entre autres, autorisait la réduction de la superficie louée par le centre de la petite enfance Les copains d’abord qui occupait tous les étages de la partie résidence de l’école Saint-Luc, sise au 5355, avenue West Hill, libérant ainsi le 2<sup>e</sup> étage de la partie résidence de l’école;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette même résolution, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) décidait également de réserver un montant approximatif de 350 000 \$ pour le Service des ressources matérielles afin d’entreprendre l’aménagement des locaux libérés pour les besoins de l’école;

CONSIDÉRANT la *Programmation et plan directeur d’investissement 2018-2023* de la CSDM (résolution no 13, adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 29 août 2014);

CONSIDÉRANT l’annexe F du plan directeur (dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM) où le projet de réaménagement du 2<sup>e</sup> étage de l’ancienne résidence est estimé au coût de projet à environ 1 405 167 \$;

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les travaux dans les délais prescrits, il a fallu faire appel à un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que les travaux consistaient à effectuer uniquement et seulement le réaménagement intérieur pour espace bureau pour professeur(e)s situé au 2<sup>e</sup> étage de l’ancienne résidence;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport devra être absorbée par le budget de fonctionnement et que, par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d’AUTORISER le paiement de la commande à exécution, dont la valeur est fixée dans le présent rapport, à l’entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, pour la réalisation des travaux de réaménagement intérieur du 2<sup>e</sup> étage de l’ancienne résidence, sise au 5355, avenue West Hill, de l’école Saint-Luc.

38. Service du secrétariat général – personnel professionnel syndiqué – abolition et création de postes – modification au plan de l’effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-34-3273 en date du 25 juin 2019  
de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet institutionnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) *Gestion documentaire* qui est en cours;

CONSIDÉRANT le Plan vert 2019-2025 de la CSDM adopté à la séance du Conseil des commissaires du 24 avril 2019;

CONSIDÉRANT le déploiement du virage numérique à la CSDM;

CONSIDÉRANT l’évolution des technologies de l’information qui transforme nos méthodes de travail ainsi que nos pratiques de gestion des documents administratifs et des documents d’archives;

CONSIDÉRANT la tâche complexe et ardue qui demandera un travail archivistique important;

CONSIDÉRANT la nécessité d’avoir les services d’un analyste archiviste à temps complet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ABOLIR le poste d’analyste archiviste à 3 jours/semaine (60 %) au centre de documentation du Service du secrétariat général;
- 2° de CRÉER un poste d’analyste archiviste à temps plein (100 %) au centre de documentation du Service du secrétariat général;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l’effectif 2019-2020 du personnel professionnel syndiqué (adopté à la séance extraordinaire du 8 mai 2019).

39. Service du secrétariat général – école Félix-Leclerc – autorisation d’entreprendre des procédures judiciaires

Document déposé : Rapport A-34-3274 (version corrigée) en date du 25 juin 2019  
de M<sup>e</sup> Jessy Authier-Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les informations présentées dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le dépôt de procédures judiciaires à l'encontre de l'entrepreneur général mentionné au rapport;
- 2° de MANDATER le Bureau des affaires juridiques à poser tous les gestes nécessaires au dépôt des procédures requises et à la mise en état du dossier devant les tribunaux.

40. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019

Document déposé : Rapport A-34-3225 en date du 20 juin 2019 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

41. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2019

Document déposé : Rapport A-34-3226 en date du 20 juin 2019 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

42. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

Ne s'applique pas.

43. Information

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

44. Période réservée aux membres du comité exécutif

Le commissaire Ben Valkenburg demande si l'information concernant la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques qui se tiendra cet été et à l'automne prochain peut être transmise aux parents.

M. Robert Gendron, directeur général, mentionne qu'une Infolettre aux parents sera publiée à cet effet dès le retour des vacances.

La séance est levée à 15 h 45.

*Secrétariat général – 20 septembre 2019*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2019.